

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 15 juillet 2020 à 15h00, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à ST-TROJAN LES BAINS sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant de la Communauté de communes, Pascal MASSICOT.

Pascal MASSICOT ouvre la séance et accueille l'ensemble des nouveaux élus.

Il rappelle qu'en application de l'article L 5211-9 du CGCT, « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. »

M. Massicot invite donc Monsieur Michel PARENT à prendre son siège pour présider la séance et il prend place dans le public.

M.PARENT rappelle que la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifiée par La loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 prévoit que jusqu'au 30 aout 2020, le conseil communautaire ne peut délibérer valablement que lorsque le tiers des membres en exercice est présent.

De plus, chaque conseiller communautaire pourra être porteur de deux pouvoirs.

M.PARENT fait l'appel des conseillers par leur nom.

Convocation au conseil communautaire : 9 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 9 juillet 2020

Conseillers en exercice : 30

Conseillers présents : 28

Nombre de votants : 30

Présents :

BENITO GARCIA	Richard
BOUGNARD	Valérie
BRECHKOFF	Thibault
CHARTIER	Chantal
CHEVRIER	Philippe
CLERGET	Jean-Marie
DELHUMEAU-JAUD	Fabienne
DELISEE	Martine
FERREIRA	François

FROUGIER	Sylvie
GAILLOT	Bruno
GAZEU	Patrick
GENDRE	Grégory
GUILBERT	Eric
HUMBERT	Micheline
HUOT	Joseph
JOUTEUX	Françoise
LIVENAIS	Patrick
MAZERAT	Adrien
MONNEREAU	Patrick
MORANDEAU	Yannick
PARENT	Michel
RABELLE	Dominique
RAYNAL	Philippe
ROBILLARD	Patrice
SUEUR	Christophe
VILLAUTREIX	Marie-Josée
VITET	Françoise

M.PARENT constate que le quorum est atteint et fait lecture des pouvoirs.

Excusés :

COIFFE	Luc	Pouvoir à Christophe SUEUR
JOYEUX	Nathalie	Pouvoir à Joseph HUOT

M.PARENT rappelle l'ordre du jour :

- 1- Election à la présidence de la communauté de communes
- 2- Détermination du nombre de Vice-présidences et des autres membres du bureau
- 3- Election des Vice-président(-e)s et des autres membres du bureau

M.PARENT rappelle qu'il convient de désigner un secrétaire de séance et propose au conseil de désigner le benjamin de l'assemblée, Monsieur Thibault BRECHKOFF qui accepte.

Monsieur Thibault BRECHKOFF a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

1. ELECTION DU PRESIDENT

M.PARENT a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M.PARENT fait appel aux candidatures.

2 élus font acte de candidature :

- Monsieur Grégory Gendre
- Monsieur Michel Parent

M.PARENT propose aux candidats de s'exprimer.

Monsieur Gendre dit que les élus s'apprêtent à vivre un vote atypique. Le covid a fortement impacté la participation aux élections municipales. Par tradition, au sein de cette assemblée, le choix du président se fait parmi les maires en place. Messieurs Blémon, Moquay et Massicot ont écrit une page importante de l'histoire collective. Leurs 3 mandats ont accompagné l'évolution du territoire. Il les remercie pour leur engagement. En mettant son bulletin dans l'urne on choisit l'esprit et la philosophie du mandat à venir. Ce mandat sera complexe, soumis aux doutes avec en toile de fonds les limites d'un territoire insulaire dont la vie économique est basée sur l'activité touristique. Ce mandat devra donner la part belle à des nouvelles collaborations pour faire exister ses spécificités à l'échelle régionale de la Nouvelle Aquitaine, en lien avec les amis de Rochefort, Royan et Marennes ; Malheureusement, ce territoire enregistre des records de chaleur et de pluviométrie. Ces risques climatiques ne sont pas compatibles avec notre modèle économique avec un risque de casse sociale dramatique. Il demande si ce mandat doit être celui d'une histoire politique classique ou celui d'une transition. Il dit que le mandat passé a appris les nécessaires limites à respecter avant de se lancer dans des actions destructrices. Il faut aussi innover vers des objectifs ambitieux. Il demande qui renierait aujourd'hui de proposer du bio local de saison à la cantine ? Des logements accessibles pour retenir les jeunes ménages dans l'île ? Il dit être un entrepreneur social, motivé par le fait que la collectivité puisse agir et innover avec la collaboration avec ses partenaires naturels, en toute transparence et équité. Il propose de voter pour une gouvernance partagée de l'EPCI. Il souhaite une coopération avec les communes pour ne pas creuser de fossés entre les ambitions communautaires et les réalités communales, avec comme élément fondateur la gestion prévisionnelle des emplois, où le juste intérêt général sera prioritaire, malgré les couleurs politiques différentes, cette cohabitation d'un genre nouveau permettant de faire sortir les tendances de fonds issues des campagnes municipales : faire d'Oléron un territoire innovant, résilient et durable. Une île incarnée par la solidarité (Monalisa, intervenant social en gendarmerie), une île où l'arrivée de la fibre associée à sa qualité de vie attirera toujours plus de profils riches et variés ; un plan local d'urbanisme intercommunal efficace, un lieu de création pour les arts vivants, un écosystème global où les conflits d'usages ne seront pas enterrés mais mis sur la place publique pour être discutés et partagés. Un endroit où on ne mise pas sur le drive et les surfaces commerciales pour penser les relations entre producteurs, salariés et consommateurs, où l'agriculture est pensée de la friche jusqu'à l'assiette. Idem pour les métiers de la pêche et de la conchyliculture où les emplois directs et indirects structurent le territoire. Une île où le conseil départemental aura compris que le retour sur investissement est immense grâce à tous les enseignements tirés de sa participation financière technique et intellectuelle dans les projets liés à son évolution vers une économie décarbonée. Un lieu engagé dans le syndicat intercommunaire du littoral, où le déchet devient une matière première secondaire ; où la redevance est incitative, la rénovation thermique, l'accessibilité sont pensés à 360 degrés pour vivre bien à l'année et tout au long de sa vie. Une île enfin où la relation avec les professionnels de santé aura permis d'éviter des zones blanches et où la CAF définit les actions prioritaires dans le cadre de la convention territoriale globale. Il dit être âgé de 42 ans et que ses enfants auront toujours la joie d'habiter à Oléron comme l'assemblée présente. Il termine en remerciant monsieur Massicot par une cagette de courgettes issues du jardin participatif de la Cailletière.

Michel Parent rappelle que la CDC a été créée il y a 24 ans. Il dit que le 1er président, Jean-Claude Blémond a fait un excellent boulot en bâtissant le socle de la cdc. Il a eu de la chance car avant la cdc il y avait le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple) à l'origine des compétences obligatoires de la cdc. Ensuite il dit que Patrick Moquay a donné une âme à la cdc, qu'il a fait un choix politique fort en considérant les espaces naturels comme la richesse principale de l'île d'Oléron, en faisant le choix d'un développement durable et de l'agenda 21. Ensuite il dit que Pascal Massicot a eu l'intelligence, l'honnêteté intellectuelle et la volonté de rester dans ce choix du développement durable avec TEPOS, Oléron territoire à énergie positive et en par la valorisation des espaces naturels. Puis il rappelle son slogan « une pause s'impose » considérant que la cdc avait à gérer beaucoup de compétences obligatoires et qu'il fallait se poser. Il dit qu'il n'a pas réussi pour deux raisons principales : d'abord par le transfert obligatoire de compétences supplémentaires et parce qu'il convenait d'accompagner l'institution riche de projets. Il dit qu'il a fait un mandat remarquable, il suffit de voir les chantiers en cours, et il espère qu'il reviendra pour leurs inaugurations : la crèche au Château d'Oléron, l'agrandissement des locaux de la cdc, la gendarmerie intercommunale, le moulin de la Brée ; il ajoute les chantiers portés par le conseil départemental dans lesquels l'implication des communes et de la cdc a joint un rôle principal comme le phare de Chassiron, le centre sportif de Boyardville, le port de pêche de la Cotinière et Oléron 21. Monsieur Parent salue ce qu'a fait Pascal Massicot et dit qu'il aurait facilement pu se représenter. Enfin, il souhaite présenter sa vision de la cdc et de son environnement. Il dit que les gouvernements ont laminé le pouvoir des maires et des conseils municipaux et que c'est une erreur fondamentale car l'espace de proximité et de démocratie est au niveau communal. Il évoque Gérard Larcher qui disait que « le maire est à hauteur d'engueulade ». Il dit avoir une sensibilité forte pour préserver la dimension communale., qu'il faut que les huit communes soient partenaires de la cdc autour d'un projet. Il dit qu'on lui reproche en tant que maire de la commune du Château d'Oléron de ne penser qu'à son village et d'oublier les autres communes. Il s'inscrit en faux car en tant que conseiller départemental il a soutenu les projets avec la complicité de Dominique Rabelle, et préalablement avec celle de Jean-Paul Peyry. Il y a vingt-trois ans il dit avoir bâti avec son équipe de mandature un projet pour la commune, qu'ils ont assumé jusqu'au bout, et que c'est une réalité aujourd'hui. Il propose s'il est élu président que tous ensemble écrivent d'ici le vote du budget en mars 2021, un projet pour l'île d'Oléron à échéance de 2030, 2035. Un projet qui rassemble, pour ne pas tergiverser. Il dit que c'est important aussi pour les techniciens de la cdc qui ont besoin de savoir où on va, mais aussi pour les techniciens des communes et la population oléronaise.

Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs:

Madame Françoise Vitet

Monsieur Richard Benito Garcia

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire inscrit son vote sur un bulletin remis sur table, l'insère dans l'urne présenté devant lui par le Joseph Hughes directeur général des services et signe la feuille d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- d. Nombre de votes blancs : 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28
- f. Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GENDRE Grégory	3	Trois
PARENT Michel	25	Vingt-cinq

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et 2, L2122-4, L2122-7, L2122-8

Considérant que dans chaque EPCI un(-e) Président(-e) est élu(-e) parmi les membres du conseil communautaire,

Considérant que le(la) Président(-e) est élu(-e) au scrutin secret et à la majorité absolue,

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le(la) plus âgé(-e) est déclaré élu(-e).

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Monsieur Michel Parent président de la Communauté de communes de l'île d'Oléron qui est immédiatement installé.

Monsieur Parent remercie les élus de la confiance qui vient de lui être témoignée. Il dit que même s'il est un vieil élu local, il se passe quelque chose aujourd'hui et que le doute l'atteint ; il dit que c'est une bonne chose ; il n'a pas la certitude de bien faire. Par clarté il souhaite présenter sa vie, faite de rencontres et de décisions qui forgent les uns les autres, il souhaite raconter où sa vie l'a mené.

Né en 1947 dans la maison familiale à Ors de parents ostréiculteurs. Sa mère est originaire d'Oléron, redoutable cheffe d'entreprise, son père rochefortais, menuisier ébéniste, compagnon du tour de France qui considérait que le plus beau métier était celui de menuisier et la plus belle matière était le bois. Il est devenu ostréiculteur par amour pour sa femme, sans vraiment jamais aimer ce métier, en conservant son atelier avec l'odeur des copeaux de bois et de l'acier. Michel Parent est allé à l'école au Château d'Oléron, et y a fait une rencontre exceptionnelle celle de son instituteur, qui a fait carrière pendant quarante ans dans la commune. Cet instituteur a fortement marqué la commune et son nom Guy Pacaud a été donné à la première Maison de village. Sa marotte était que ses meilleurs élèves sautent des classes et ainsi Michel Parent est passé directement en classe de 5è au collège de Saintes en internat dans les conditions de l'époque. Après le baccalauréat, il est entré en faculté. Si la faculté naturelle était celle de Poitiers, Michel Parent, étant un matheux, est allé seul à Bordeaux à quinze ans et demi. Logeant dans une chambre en ville et il y a rencontré la bourgeoisie bordelaise, indifférente à la présence de ses 20 000 étudiants alors que c'était sa principale richesse. Il y a vécu trois années extrêmement douloureuses dans la solitude. Son père ayant des problèmes de santé l'a rappelé et lui a proposé de reprendre l'entreprise car il ne pouvait plus continuer. L'appel de l'île d'Oléron a été la plus forte, car il avait besoin de vivre dans la nature, étant robuste et ayant beaucoup d'énergie. Il est

devenu ostréiculteur par attachement à l'île d'Oléron et a rapidement appris le métier avec le soutien de sa mère. Dans la spontanéité des événements, il a eu deux engagements : un engagement socio-professionnel, puisque le syndicat a souhaité qu'il en soit membre, puis il est devenu vice-président de l'organisation professionnelle, puis il a été désigné au conseil économique et social pour représenter les professionnels de la mer au niveau de la Région, présidée à l'époque par Jean-Pierre Raffarin. Il a découvert un monde, celui des grands syndicats, structurés, et il a rencontré des gens brillants. Le second engagement a été municipal. Ses parents avaient des liens d'amitiés avec Claude Jousseume, maire du Château d'Oléron, conseiller général et député suppléant. Il lui a proposé d'entrer dans l'équipe municipale, d'abord simple élu puis 5^e, puis 1^{er} adjoint et il s'est dit qu'il fallait que la situation évolue. Avec les contraintes professionnelles liées aux horaires de marées lui permettant difficilement d'être disponible, il a choisi de faire basculer son destin et il s'est présenté aux élections cantonales, face à Gérard D'Arzac maire de Dolus. Il est devenu conseiller général en 1994. Il a par la suite reçu la délégation des affaires patrimoniales, lui permettant de découvrir la Charente-Maritime, ses châteaux, ses églises, et une vitalité culturelle dans les villages, grâce à la volonté de passionnés. Aujourd'hui alors qu'il s'agit de son dernier mandat d'élu municipal, il souhaite retrouver ses racines. Il dit se considérer devant ses pairs comme un soldat, au service de l'île d'Oléron, de la commune et de la communauté de communes et comme un soldat qui a besoin des autres élus.

2. DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

En vertu des articles L. 5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant sans qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Soit 6.

Cependant, le conseil communautaire peut à la majorité des 2 tiers fixer un nombre de vice-président(-e)s supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif. Soit 9.

Le nombre de vice-président(-e)s, et éventuellement des autres membres du bureau, doit être fixé avant leur élection.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2019, fixant le nombre de délégués communautaires et la répartition des sièges de la Communauté de communes par commune membre ;

Sur proposition de la Présidence, le conseil communautaire, à l'unanimité fixe à 7 le nombre de postes de vice-président(-e)s à créer.

3. ELECTION DES VICE-PRESIDENT(-E)S DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE D'OLERON ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU EVENTUELS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-1 et 2, L2122-4,

Considérant que dans chaque EPCI, des vice-président(-e)s sont élus parmi les membres du conseil, que le nombre de Vice-président(-e)s est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif de celui-ci ;

Considérant que les vice-présidents et les autres membres du bureau sont successivement élus au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue, si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le(la) plus âgé(-e) est déclaré élu(-e).

Sur proposition du Président, et après appel des candidatures, le conseil communautaire procède successivement à l'élection des vice-président(-e)s.

Election du premier vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 27

Majorité absolue : 14

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SUEUR Christophe	27	Vingt-sept

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Christophe SUEUR 1^{er} vice-président.

Election du 2ème vice-président(-e)

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RABELLE Dominique	28	Vingt-huit

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Dominique Rabelle 2^{ème} vice-présidente.

Election du 3ème vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ROBILLARD Patrice	28	Vingt-huit

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Patrice Robillard 3^{ème} vice-président.

Election du 4ème vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 29

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VILLAUTREIX Marie-Josée	29	Vingt-neuf

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Marie-Josée Villautreix 4ème vice-présidente.

Election du 5ème vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BRECHKOFF Thibault	28	Vingt-huit

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Thibault Brechkoff 5ème vice-président.

Election du 6ème vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 23

Majorité absolue : 12

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHEVRIER Philippe	24	Vingt-quatre

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Philippe Chevrier 6ème vice-président.

Election du 7ème vice-président

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 30

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de votes blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] : 28

Majorité absolue : 15

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUOT Joseph	28	Vingt-huit

Le conseil communautaire à la majorité absolue a élu Joseph Huot 7ème vice-président.

Lecture est faite de la Charte de l' élu local

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le président donne lecture de la charte de l' élu local prévue à l'article L. 1111-1-1. Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section II du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l' élu local :

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur Parent informe l'assemblée des dates du prochain bureau communautaire et du prochain conseil communautaire prévue le 30 juillet à 15h salle du Trait d'Union à St-Georges d'Oléron.

Il informe que lors du prochain conseil, seront définies le nombre et la composition des commissions thématiques. Il proposera que des élus municipaux, qui n'ont pas de mandat communautaire puissent participer à raison de 2 élus par commun par commission thématique.

Il fait à l'assemblée des délégations qu'il souhaite confiées aux vice-présidents :

M.Sueur	Économie, tourisme, mobilité, très haut débit
Mme Rabelle	Espaces naturels, marais, Oléron 21, agriculture et alimentation durable
M.Robillard	Enfance-jeunesse, enseignement à la musique
Mme Villautreix	Développement durable, Agenda 21 et Régie Oléron déchets
M.Huot	Littoral, sports et loisirs, vie associative et lien social
M.Chevrier	Équipements communautaires
M.Brechhoff	Habitat, santé et social

Il indique qu'il souhaite conserver à suivre les projets de la régie des musées et du patrimoine (RMPIO).

La séance est levée à 16h30.

Le doyen d'âge du conseil communautaire :

Les assesseurs :

Le secrétaire :

Le président

:
